

aux Officiers de la Maison de S. A. R. le Duc Regent.

II. L'enregistrement du Traité nouvellement conclu entre S. M. T. C. & le Duc de Lorraine, & celui des Lettres Patentes pour le rétablissement des 4. sols par livres d'augmentation sur toutes les Fermes du Royaume, a occasionné une contestation qui a divisé les Chambres du Parlement de Paris, & qui pourroit avoir des suites, par la chaleur avec laquelle on remarque que chaque parti se dispose à maintenir ses droits. Voici le fait.

Il est d'usage dans tous les Parlemens du Royaume, que lorsqu'il s'agit d'enregistrer quelque Traité, Edit, Déclaration, &c. Il est d'usage (dis-je) de le faire toutes les Chambres assemblées, publiquement & librement, pour que les suffrages ne soient pas gênés : c'est ce qui, dans cette dernière occasion, ne s'est point pratiqué, Mr. le premier Président à la tête de la grande Chambre, ayant prétendu avoir seul ce droit à l'exclusion des autres, & ce sous prétexte que ces Lettres étoient scellées en Cire jaune ; & les fit effectivement enregistrer sans y appeler les Chambres des Enquêtes & des Requêtes. Cette nouveauté excita beaucoup de murmure, & causa un grand mécontentement aux Membres des 2. Compagnies, qui le même jour protestèrent en la meilleure forme qu'il fut possible contre ce qui venoit de se faire, & refusèrent de communiquer d'oresnavant avec la grande Chambre. Le 10. du mois d'Avril Elles y envoyèrent leurs Députés, qui étans entrés